

# ALIZAY

## L'ACTU

N°142 - Janvier/février 2024



[www.alizay.fr](http://www.alizay.fr)

### URBANISME : le dossier





## ÉDITO

Mes chers amis,

« Le vieux monde se meurt, le nouveau monde tarde à apparaître, et dans ce clair-obscur surgissent les monstres » nous mettait en garde Gramsci.

Les monstres sont là, menaçants, inquiétants. Les monstres ont bien des apparences, bien des visages, ils sont les stigmates de notre Terre qui souffre, ils sont la douleur de ceux qui n'ont plus rien, ils sont la haine de ceux qui voient dans l'étranger, dans le pauvre, dans l'exclu un ennemi à combattre. Ils sont les discours les plus nauséabonds d'une époque vichyste que l'on croyait révolue.

En 2024, face à ces monstres, nous ne nous résignerons pas !

Nous ne nous résignerons pas à l'explosion de la pauvreté, à Alizay comme ailleurs. Assez de ces familles qui ne savent plus comment se loger, comment se nourrir, assez de ces hommes, de ces femmes et de ces enfants qui n'ont plus accès à rien. La honte doit changer de camp ! Non, celles et ceux qui sont dans la difficulté n'ont pas à subir honte ou déshonneur ! Alors, pour mieux accueillir, écouter, accompagner les jeunes, les anciens, les femmes, les hommes, c'est un tout nouveau pôle social, une « maison de tous les possibles » qui est programmé dans notre village solidaire.

Nous ne nous résignerons pas à voir mourir notre planète et se dégrader notre environnement ! Alors, en plus de notre indispensable lutte contre le pseudo-contournement est de Rouen, c'est notre cœur de village que nous allons faire battre dès cette année. Après les paroles, les discours, les réunions, ce sont enfin les premiers travaux qui débiteront en 2024 pour montrer qu'un village moderne est un village qui allie l'écologie et le social.

Nous ne nous résignerons pas au repli sur soi, à l'individualisme, à la disparition de nos associations et de nos bénévoles. Aussi, dès cette année, en partenariat avec la FSGT, nous allons lancer un programme de recrutement et de fidélisation de jeunes bénévoles, en leur permettant, en échange d'un engagement citoyen, de passer gratuitement des diplômes d'encadrants, de secouristes et d'animateurs.

Pas de résignation donc, mais une résistance acharnée, en actes, contre les monstres qui rodent. Ces projets, et bien d'autres encore, nous aurons l'occasion de les partager ensemble lors de notre traditionnelle cérémonie des vœux le 19 janvier. Je vous y attends nombreux.

Bien chaleureusement,

**Arnaud Levitre**

Maire

Conseiller départemental

*Alizay,  
village où il fait bon vivre*

ALIZAY l'actu  
Magazine municipal d'informations  
Directeur de la publication :  
Arnaud Levitre  
Conception/Photos/Rédaction :  
Service communication  
Imprimerie FORTIER 02 35 23 13 61  
+ d'infos sur : [www.alizay.fr](http://www.alizay.fr)

### SOMMAIRE

**3 BIEN VIVRE A ALIZAY**  
Une commune engagée !

**10 EN BREF**

**4.5 ENVIRONNEMENT**  
Le village d'Alizay  
confirme ses 3 fleurs !

**11.15 2023 :  
RETOUR EN IMAGES**

**6.9 URBANISME**  
Le dossier

**16 CONCERT**  
Funky Frogs & Accord'Elles

# Bien vivre à Alizay :

UNE COMMUNE ENGAGÉE !

Initier la population à l'agriculture paysanne, implanter un maraicher bio sur la commune et assurer la souveraineté alimentaire de la commune font partie des axes forts de la collectivité dans sa réflexion pour dessiner le village du XXIe siècle, un village qui répond aux enjeux de demain et tient compte des différentes transitions (climatique, énergétique, sociale et alimentation durable).

Pour élaborer ce projet municipal, la commune a formé et nommé un de ses agents en tant que chef de projet en alimentation durable afin de travailler les différents sujets suivants :

#### La restauration scolaire :

- La maîtrise des coûts repas avec la mise en place de l'éducation à l'antigaspi dès la rentrée scolaire 2023 - 2024.

- La création d'une commission consultative « Restauration scolaire » composée du Maire, de l'adjoint à l'éducation, du DGS, de représentants des professeures des écoles, de représentants de parents d'élève et de représentants des enfants demi-pensionnaires.

- Le « bien manger » en restauration scolaire avec la volonté communale de confectionner des repas 100 % bio sur site en cuisine traditionnelle à partir de l'année scolaire 2024-2025. À ce jour, les repas sont à 70 % de bio.

- Une labélisation Ecocert « En cuisine » pour pérenniser l'engagement de la collectivité et des équipes de la restauration scolaire.

La commune d'Alizay a conscience que la labélisation d'une commune peut présenter plusieurs avantages et intérêts, tant pour la commune elle-même que pour ses habitants et ses visiteurs. C'est pour cette raison que la commune d'Alizay s'inscrit régulièrement à différents labels afin d'identifier ses forces et ses faiblesses en vue d'améliorer son fonctionnement dans ses missions de service public.

#### L'éducation populaire :

- La production alimentaire solidaire : « produire par soi-même pour manger mieux » par la création d'un jardin collectif solidaire permettant d'éduquer la population à l'agroécologie et par la création de Zones d'Activités Nourricières (ZAN) dans les quartiers de la commune.

- Sensibiliser la population à la consommation responsable en montrant l'importance de choisir des aliments durables et de promouvoir une alimentation saine, équilibrée et locale. La restauration scolaire est un des premiers maillons de ce projet alimentaire.

- L'éducation à la transformation : Après deux ateliers (le repas d'Halloween par les enfants de l'ALSH et la soupe d'Halloween), des ateliers en lien avec l'équipe de restauration sur le thème « Comment cuisiner les produits frais non transformés » en provenance du jardin ou du maraicher devraient voir le jour sur cette année 2024. Depuis septembre 2023, des ateliers se sont déroulés dans les écoles de la commune.

#### Une production municipale solidaire :

- La production de légumes par des bénévoles sur la zone d'agriculture paysanne pédagogique devrait sortir de terre en 2025.  
- Aujourd'hui la collectivité souhaite implanter sur un terrain municipal, géré par un maraicher bio, une production de légumes bios pour alimenter la restauration scolaire et pourquoi pas permettre à des personnes un retour à l'emploi.

La commune d'Alizay a conscience que l'alimentation durable représente un modèle d'alimentation qui cherche à équilibrer les besoins nutritionnels de la population tout en minimisant l'impact négatif sur l'environnement, la société et les animaux. Adopter des pratiques alimentaires durables est un pas important vers la création d'un système alimentaire plus équitable, respectueux de la planète et bénéfique pour la santé globale.

# Le village d'Alizay confirme ses 3 fleurs !



Le village d'Alizay a participé cette année encore, à la campagne euroise des villes et villages fleuris. A cette occasion, le jury régional a confirmé les fleurs qu'il avait attribuées.

**ALIZAY :**  
**une commune conviviale,**  
**attractive,**  
**engagée dans la transition écologique,**  
**où il fait bon vivre,**  
**qui favorise le bien-être et la santé des citoyens.**

✓ La présence du végétal en toute saison et l'aménagement des espaces paysagers, en harmonie avec le patrimoine et l'identité de la commune, participent à un environnement accueillant où il fait bon vivre.

✓ La végétalisation saisonnière, l'ambiance paysagère spécifique, la propreté des espaces publics et la mise en valeur du patrimoine bâti et végétal favorisent l'attractivité touristique et contribuent au développement de l'économie locale.

✓ La protection de la faune, de la flore et des ressources naturelles (gestion raisonnée de l'eau, choix des plantes, zéro-phyto, valorisation des déchets...) constitue une priorité de politique locale.

Ceci est rendu possible grâce à la mise en place d'actions au service de la santé et du bien-être des habitants, par la mise en valeur du patrimoine bâti et végétal, à la qualité de la voirie et du mobilier urbain, ainsi qu'au niveau de propreté et d'accessibilité des différents aménagements verts.

• Ce label récompense  
• l'engagement des  
• collectivités en faveur de  
• l'amélioration du cadre de vie.

• Il prend en compte la place  
• accordée au végétal dans  
• l'aménagement des espaces  
• publics, la protection  
• de l'environnement, la  
• préservation des ressources  
• naturelles et de la  
• biodiversité, la valorisation  
• du patrimoine botanique  
• français, la reconquête des  
• cœurs de ville, l'attractivité  
• touristique et l'implication  
• du citoyen au cœur des  
• projets.

*M. Patrice L'Hermitte,  
Conseiller délégué au fleurissement  
a remis environ 700 bulbes  
aux Alizéens qui ont participé  
au concours des maisons fleuries 2023.  
Ces bulbes étaient issues du recyclage  
effectué par le service  
des espaces verts de la commune.*

• Les communes labellisées prennent en compte  
• les enjeux écologiques de leur territoire  
• et s'engagent pour l'avenir.



# URBANISME : le dossier

Rappel concernant les déclarations de travaux.

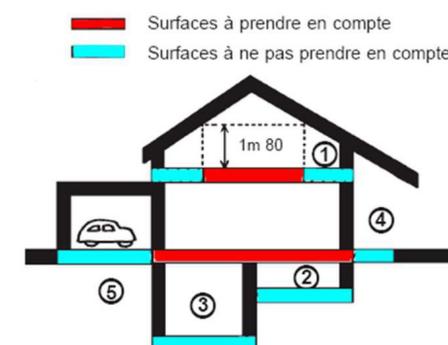
La plupart des projets nécessitent une demande d'autorisation d'urbanisme. C'est la nature du projet ainsi que sa surface qui déterminent si une demande est nécessaire et, si oui, le type de dossier à déposer. En cas de doute, n'hésitez pas à vous rapprocher de la Mairie.

## LES DIFFÉRENTES SURFACES À PRENDRE EN COMPTE

(En urbanisme, la surface d'un projet se décline de trois manières différentes).

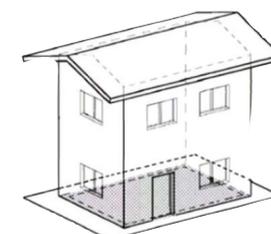
### 1-La surface de plancher

Elle correspond à la somme des surfaces de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment et présentant une hauteur sous plafond supérieure à 1,80 m. Ne sont pas comptées dans la surface de plancher les surfaces liées au stationnement, les surfaces liées aux vides et trémies (correspondant au passage de l'escalier par exemple) ainsi que les piscines. Pour la construction de logements collectifs, d'autres éléments peuvent encore être déduits.



### 2-L'emprise au sol

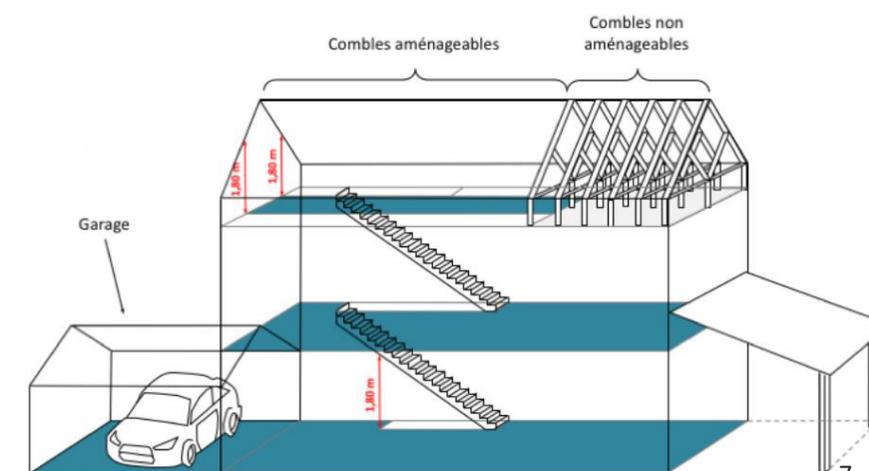
C'est la projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus, à l'exception des ornements (tels que les éléments de modénature et les marquises) ainsi que les débords de toiture lorsqu'ils ne sont pas soutenus par des poteaux ou des encorbellements.



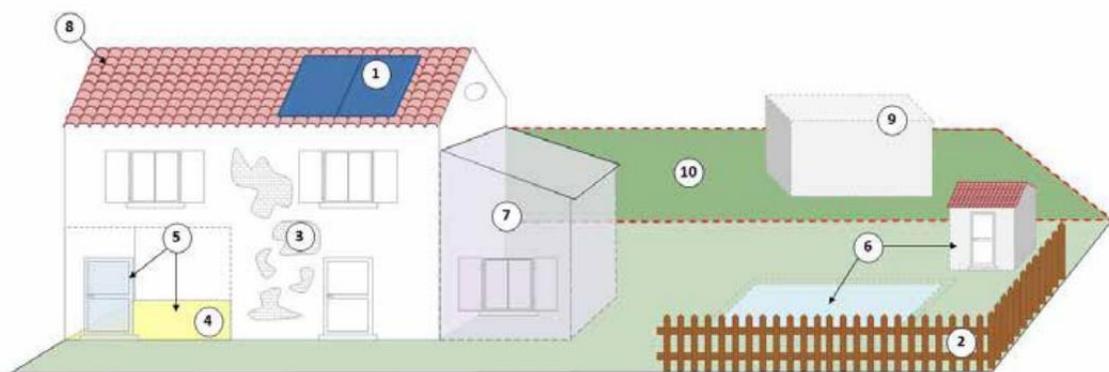
### 3-La surface taxable

Elle correspond à la somme des surfaces de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades, et après déduction :

- Des surfaces correspondant à l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et des fenêtres donnant sur l'extérieur.
- Des vides et trémies, correspondant au passage de l'ascenseur et de l'escalier.
- Des surfaces sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1,80 m.



## LES DIFFÉRENTS TYPES DE DOSSIERS



- 1 - Pour une pose de panneaux solaires : Déclaration préalable
- 2 - Pour clôturer un terrain : Déclaration préalable
- 3 - Pour une modification de façade : Déclaration préalable
- 4 - Pour un changement de destination : Déclaration préalable
- 5 - Pour un changement de destination en modifiant les parties porteuses : Permis de construire
- 6 - Pour une construction d'une annexe (abri de jardin, piscine...) : Déclaration préalable/ Permis de construire
- 7 - Réalisation d'une extension (agrandissement de la construction existante) : Déclaration préalable/Permis de construire
- 8 - Pour une construction d'une maison individuelle : Permis de construire
- 9 - Pour la démolition d'un bâtiment : Permis de démolir
- 10 - Pour une division de terrain : Déclaration préalable : Permis d'aménager

Si vous souhaitez uniquement connaître les règles applicables à un terrain, il vous suffira de déposer en mairie une demande de certificat d'urbanisme.

  
**CONTACT :**  
Laurent Masson  
Service urbanisme  
02 32 98 93 30

**Mairie**



## POLICE DE L'URBANISME

Ces derniers temps, les services de la mairie d'Alizay ont constaté un certain nombre de travaux, soit non conformes, soit non déclarés. Pour cela le Maire d'Alizay et ses élus ont décidé d'instaurer à partir de 2024 une police de l'urbanisme.

### Qu'est ce que la police de l'urbanisme ?

*Elle veille au respect :*

- de la bonne application des règles générales du droit du Code de l'Urbanisme ;
- de la bonne application des règlements d'urbanisme locaux et intercommunaux (PLUi, PPRI ...)
- de la bonne application des autorisations individuelles (PA, PCDP...)

Ce qui constitue un fort enjeu pour la cohérence de la qualité du paysage, de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

### Les personnes pouvant constater les infractions :

- le Maire et ses élus ;
- les officiers et agents de la police judiciaires

(OPJ, APJ) relevant de l'article 16 du Code de la procédure pénale (police nationale et gendarmerie) ;

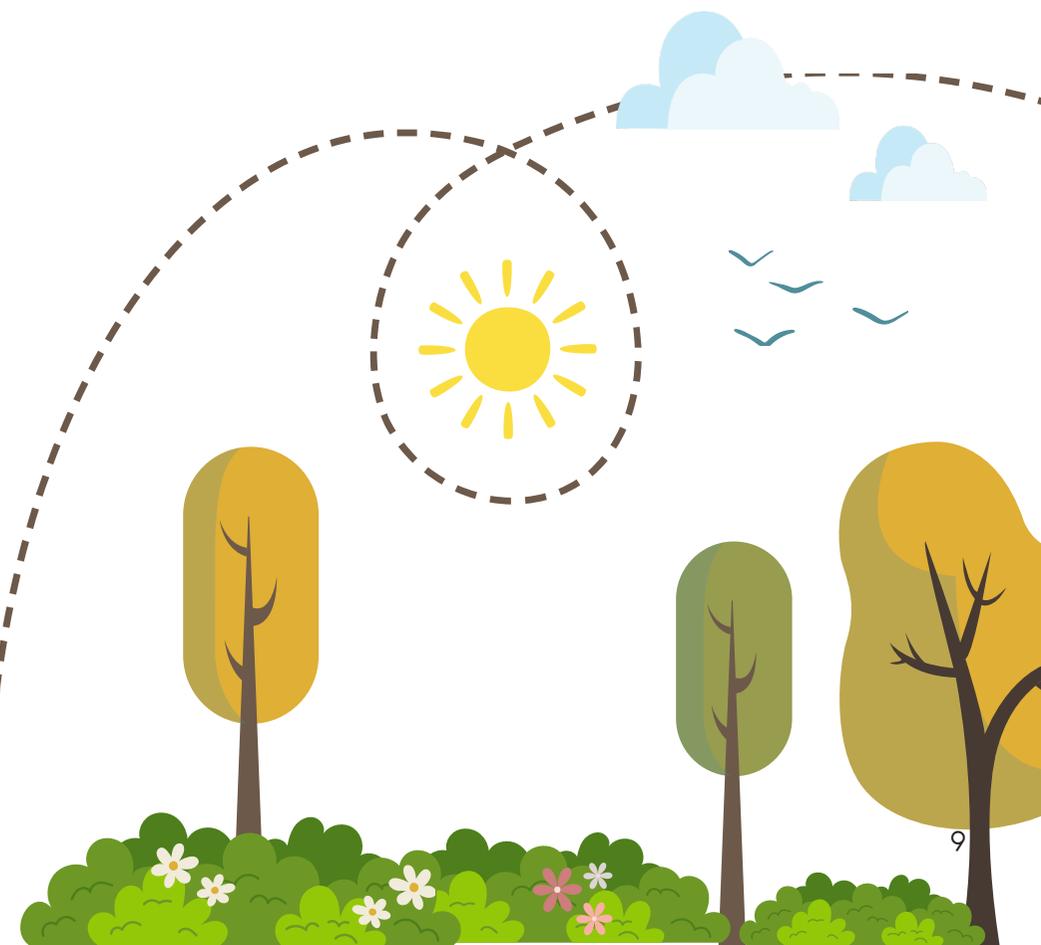
- les fonctionnaires et agents de la commune assermentés et commissionnés à cet effet par le Maire ;

- les fonctionnaires et agents de l'Etat assermentés et commissionnés à cet effet. Dans le département ce sont essentiellement les agents de la Direction Départementale Des territoires et de la Mer (DDTM).

La police de l'urbanisme consiste donc à relever les infractions via un procès-verbal qui doit être transmis au Procureur de la République.

Le procès-verbal.

Toute infraction aux règles d'urbanisme doit être constatée par l'établissement d'un procès-verbal dans un délai de six ans suivant l'achèvement des travaux constatés sur le terrain (article 8 du code de procédure pénale).





**Des chiffres pour construire demain**

Le recensement de la population est un acte civique, obligatoire qui concerne tout le monde et qui profite à tous. C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. Le recensement permet d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des

informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

**Utile pour vous**

Au niveau local, le recensement de la population sert par exemple à prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.) et à déterminer les moyens de transports à développer. Le recensement de la population

permet de prendre des décisions adaptées pour la collectivité.

**La commune d'Alizay a désigné deux agents recenseurs qui se présenteront à votre domicile à partir du 18 janvier et j'usqu'au 24 février 2024.**

**Ils'agit de Mesdames Véronique Jubert et Maria Moreira. Elles vous présenteront leur carte officielle de recenseur et nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil.**

**RENTRÉE 2024 EN MATERNELLE**

Les inscriptions à l'école maternelle Jean Ferrat, pour les enfants nés en 2021 sont ouvertes. Contactez Mme BAILLEUL Astrid par mail à l'adresse suivante pour prendre rendez-vous : 0271786v@ac-normandie.fr ou par téléphone au : 07 89 40 36 65. Vous devrez passer par la mairie AVANT pour effectuer la pré-inscription avec le livret de famille et un justificatif de domicile.



**NOUVEAU !**

**Une section badminton vient de se créer !**

Si vous êtes intéressé, rendez-vous le jeudi soir au gymnase Jean-Pierre Guerre, de 19h45 à 21h.

**Renseignements : 06 59 51 28 70**

**ÉTAT-CIVIL**

**Naissances**

Jasmine AZZOUAOU, 15 août.  
Jade MEUNIER ROUSSEL, 21 août.  
Elyo CAUCHOIS RAGO, 21 août.  
Tiago OLIVENCIA, 15 décembre.

**Mariages**

Dorian MOREAU & Mélodie DELOTTERIE, 9 septembre.  
Gory BILOMBA & Maëva GLOZY, 16 décembre.

**NOUVEAUTÉ DE LA MEDIATHÈQUE**

**SOUS LES GALETS, LA PLAGE**  
Pascal Rabaté

Loctudy, septembre 1963, la station balnéaire se vide de ses derniers résidents estivaux. Seuls Albert, Francis et Edouard, futurs étudiants prolongent leurs vacances en attendant de commencer chacun de brillantes études supérieures. Un soir sur la plage, ils font la connaissance de Odette, jolie jeune fille sans attaches familiales qui saura s'y prendre pour les contraindre à participer aux cambriolages des résidences secondaires voisines.



ne page se tourne... L'année 2023 est terminée et avec elle de nombreuses manifestations et projets que la municipalité a mis en oeuvre avec vous et pour vous. 2024 en verra encore bien d'autres pour que notre village solidaire continue d'être un village où il fait bon vivre !



*Arnaud Levitre et le conseil municipal présentent leurs vœux à la population.*



*C'est quoi l'autisme ? L'association "L'oiseau bleu" a répondu aux questions du public lors d'une conférence à l'espace La Grange.*



*"La nuit de la lecture" organisée à la médiathèque en partenariat avec l'E.I.M.D. a été un franc succès.*



Nos aînés étaient conviés au traditionnel banquet/spectacle à l'espace "Les Abisiers" pour une après-midi dans la bonne humeur.



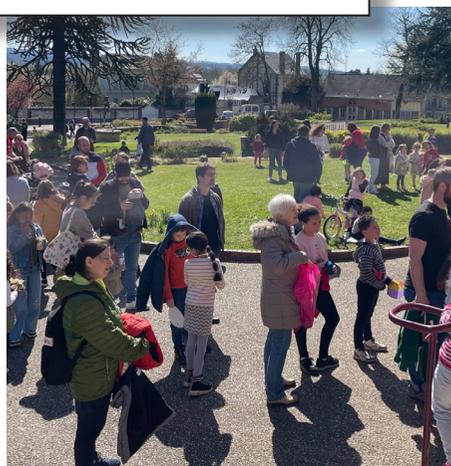
Journée "Sport pour tous" au gymnase J.P. Guerre. Bien grandir et s'épanouir dans le respect des autres.



Les Abizéens sont venus en nombre célébrer la commémoration du 8 Mai 1945 au Mémorial pour la Paix.



Arnaud Levitre et Georgio Loiseau Président de l'association "L'oiseau bleu" signent la convention en faveur des personnes en situation de handicap.



La chasse aux œufs dans le parc de la mairie a fait le bonheur des enfants !



Arnaud Levitre pose la première pierre du lotissement accompagné de Bernard Leroy président de l'Agglomération Seine-Eure.



Soirée théâtre à l'espace "Les Abisiers".



Moment de complicité entre les aînés et les enfants de l'école lors du premier repas partagé.



Le village d'Abizay récompensé pour son engagement écologique avec la remise du prix Territoire Engagé pour la Nature.



Du street art à Abizay ! Notre médiathèque a fait peau neuve grâce à la créativité des artistes Emma Poppy et La Boukle



C'est sous un soleil radieux que les enfants et leurs parents ont profité du pique-nique de l'école qui a eu lieu dans le parc de la mairie.



La fête des voisins : un moment de convivialité fort sympathique !



Record d'affluence battu pour notre belle fête de la Pentecôte ! 15000 personnes sont venues assister au concert gratuit en plein air.



Arnaud Levitre présente le projet "Coeur de village" à la population lors d'une réunion publique.



"Culture & cultures" La fête du livre s'est tenue sur la place de la Résistance et à la médiathèque Andrée Chedid.



Destination : Le Havre cette année pour les Abizéens qui ont participé à la sortie offerte par le CCAS d'Abizay.



De nombreux supporters sont venus applaudir les joueuses du H.A.C/P.S.G. au stade Angela Davis !



Rénovation de la classe des enfants en section maternelle, à l'école Jean Ferrat.



"La soupe d'Halloween" préparée par les enfants et l'équipe de restauration lors de l'atelier d'éducation à la transformation.



Ambiance Noël pour le repas de fin d'année au restaurant scolaire.



Mise à disposition de vélos électriques sur la place de la Résistance, en partenariat avec l'Agglo Seine-Eure.



Les travaux de réhabilitation du futur centre de loisirs ont commencé.



Inauguration de notre traditionnelle fête : Noël aux Champs Abizay. Un moment très attendu par les petits Abizéens.

2024 Alizay  
village solidaire

-VILLAGE SOLIDAIRE-

**VŒUX ALIZAY**

ARNAUD LEVITRE  
LE CONSEIL MUNICIPAL

VOUS INVITENT

**VEND. 19 JANVIER  
18H30**

Espace Les Alisiers

Une nouvelle année commence... Vous êtes cordialement invités à assister aux vœux de la municipalité le 19 janvier prochain.

# CONCERT

*Soul,  
pop & funk  
à capella!*

# Funky Frogs



1ère partie :

**“Accord’Elles”**

Choeur de femmes  
de l’Ecole de Musique de Rouen

Alizay   
village solidaire

# ALIZAY

ESPACE “LES ALISIERS”

**DIMANCHE**

**4 février**

**17h**

**Entrée gratuite**